

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-85

COMMANDE PUBLIQUE

- Réfection de la voie et création d'un parking paysager Rue de Varennes
- Marchés à procédure adaptée passés avec EUROVIA DALA et PEPINIERES
ET JARDINS D'AIGUILLY

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour des travaux rue de Varennes : réfection de la voie et création d'un parking paysager. Le périmètre d'intervention étant en partie sur le territoire de la Ville du Coteau, cette opération intervient dans le cadre d'une convention de prestation de service avec cette commune approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2023.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Elle comporte une tranche et est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Voirie – Réseaux divers
- Lot 2 : Espaces verts

Les variantes étaient autorisées.

Pour le lot 2, les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire suivante : Ganivelle 0,70m.

Le marché est conclu pour une période de 10 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 avril 2023 à l'ESSOR et sur le site Internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au 24 mai 2023 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la consultation, 18 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 6 candidats ont déposé un pli :

- 1 - PROFESSION JARDINIER (42 – MABLY)
- 2 - GROUPE COLAS – (42 - SAINT ETIENNE) – dépôt annulé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230719-DEC202385-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 20/07/2023

- 3 - GROUPE COLAS – (42 - SAINT ETIENNE)
- 4 - EUROVIA DALA – (42 - RIORGES)
- 5 - CHARTIER – (42 – VOUGY)
- 6 - EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – (42 – PERREUX)
- 7 - PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – (42 VILLEREST)

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 25 mai 2023.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix des travaux : 60 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points

Conformément au rapport d'analyse des offres annexé à la présente décision, les offres des entreprises suivantes sont économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : EUROVIA DALA pour un montant de 104 921,50 € H.T.
- Lot 2 : PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY pour un montant de 21 667,80 € H.T. (PSE comprise).

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 19 JUIL. 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

